

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir

Sommaire

Automne 2025



Québec 

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Vous pouvez obtenir cette autorisation en formulant une demande au Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : conseil@cse.gouv.qc.ca.

Vous pouvez consulter le rapport à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie électronique, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation à : conseil@cse.gouv.qc.ca

Coordination, rédaction et recherche

Katie Bérubé, coordonnatrice

Recherche et collaboration à la rédaction

Simon-Louis Lajeunesse, agent de recherche

Contribution à la recherche et à la rédaction

Hermann Enomana, agent de recherche

Sophie Gosselin, agente de recherche et de transfert

Marianne St-Onge, consultante, EFE - Groupe de recherche et consultance

Contribution à la recherche

Niambi Batiotila, agent de recherche

Maude Déry, agente de recherche

Emy Fecteau, agente de recherche étudiante

Révision linguistique

Des mots et des lettres

Avis adopté à la 711^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 11 avril 2025.

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2025). *Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir – Sommaire*, Québec, Le Conseil, 27 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-01397-1 (version imprimée)

978-2-555-01398-8 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2025**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épicienne, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document a été imprimé sur du papier 100 % postconsommation, traité sans chlore, certifié ÉcoLogo.



Avis au lecteur

Le document intitulé *Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir* a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 11 avril 2025. Des changements observés depuis cette date n'ont donc pu être pris en compte. Ces changements concernent notamment :

- le montant de l'allocation accordée à chaque cégep par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour appuyer le développement de la recherche;
- le retrait de la contribution du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie au financement de base des centres collégiaux de transfert de technologie;
- le retrait, à partir de l'année scolaire 2025-2026, de deux programmes d'aide à la recherche au collégial soutenus par le MES, soit le Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial et la Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial;
- le calendrier d'ouverture des concours pour le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage et le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques.



CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DE L'AVIS

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) intitulé *Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir* vise à formuler des orientations et des recommandations pour promouvoir et optimiser l'articulation entre la recherche et la formation au collégial. Le Conseil s'intéresse aux façons dont ces deux volets de la mission des collèges peuvent se nourrir et s'enrichir mutuellement en vue d'améliorer la qualité de la formation et d'enrichir l'expérience éducative des étudiantes et des étudiants. Il entend ainsi apporter une contribution particulière et complémentaire aux travaux menés à ce jour sur la recherche au collégial en mettant l'accent sur ses fins éducatives.

Le Conseil reconnaît d'emblée la présence de la recherche dans les collèges depuis leur création ainsi que son évolution au fil du temps. Il annonce, dès le début de l'avis, ses positions quant aux acquis de la recherche collégiale qui servent d'assises à sa réflexion. Il invite également à adopter une définition englobante de la recherche conduite dans les collèges, qui s'exprime selon une pluralité de pratiques et de méthodes dans différents domaines et qui s'exerce dans divers lieux. Quant à la notion de formation employée dans l'avis, elle s'inscrit dans une perspective large couvrant plusieurs dimensions de l'environnement éducatif qui contribuent à la formation des étudiantes et des étudiants, et enrichissent leur expérience éducative. Le Conseil axe son analyse sur le secteur de la formation ordinaire.

L'articulation entre la recherche et la formation à l'enseignement supérieur est un phénomène complexe et multidimensionnel (Elken et Wollscheid, 2016). Elle peut se situer sur différents plans (par exemple, individuel, curriculaire, institutionnel ou national) et prendre diverses formes de même que varier selon les disciplines et les niveaux des programmes d'études. Cette relation est aussi soumise à l'influence d'univers culturels tels que les cultures propres aux disciplines, aux départements, aux équipes-programmes et aux établissements (CSE, 1998).

En s'inspirant de divers modèles de relation entre la recherche et la formation, le Conseil a choisi de centrer son analyse sur quatre dimensions : 1) la gouvernance et l'organisation de la recherche au collégial; 2) la structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation au collégial; 3) l'initiation à la recherche et le développement d'une culture scientifique chez la population étudiante ainsi que 4) le potentiel de recherche des collèges. Pour chacune de ces dimensions, il définit des orientations et des recommandations qui s'adressent, selon le cas, à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la communauté collégiale de même qu'à d'autres actrices et acteurs concernés par la recherche au collégial.

1

La gouvernance et l'organisation de la recherche au collégial

Pour le Conseil, la gouvernance constitue le socle sur lequel reposent l'encadrement, l'organisation et la gestion de la recherche au collégial, et qui assure un bon déroulement des activités. Une structure de gouvernance et d'organisation de la recherche collégiale solidement établie, cohérente et efficace apparaît comme un préalable essentiel pour en planifier un développement structuré et envisager des bénéfices pour la formation collégiale. Le Conseil formule une première orientation en ce sens.

Orientation 1 : Soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche au collégial

La gouvernance et l'organisation de la recherche sont examinées par le Conseil à divers paliers décisionnels et d'intervention selon les actrices et les acteurs impliqués.

Au **palier gouvernemental et ministériel**, sur le plan provincial, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) jouent des rôles centraux en fournissant un soutien financier et en orientant le développement de la recherche collégiale. Le MES appuie ainsi financièrement le développement de la recherche et les projets qui lui sont liés, par ses programmes d'aide à la recherche, ainsi que le fonctionnement de base des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Le MEIE, pour sa part, contribue en partie au financement du fonctionnement des CCTT et administre le Fonds de recherche du Québec (FRQ), qui permet de soutenir la recherche collégiale, notamment par des programmes lui étant consacrés. Bien qu'une tension puisse être perçue à certains égards entre les orientations en matière de recherche de ces deux ministères, le Conseil observe une volonté partagée de favoriser la formation à la recherche et le développement de compétences dans ce domaine. Toutefois, les modifications apportées en 2024 aux lois constitutives de ces ministères, qui ont entraîné le transfert au MEIE d'un ensemble de responsabilités en matière de recherche auparavant dévolues au MES, posent pour ce dernier l'enjeu de faire valoir ses responsabilités et ses priorités au regard de la recherche, particulièrement aux fins de la formation et de la réussite éducative. Le Conseil constate d'ailleurs

qu'une vision du développement de la recherche au collégial est difficilement perceptible à l'heure actuelle, notamment en raison des suites toujours attendues du Chantier sur la recherche au collégial, mené conjointement par le MES et le MEIE en 2023. De plus, il soutient qu'une actualisation des encadrements législatifs des établissements d'enseignement collégial est requise pour inscrire clairement leur mission de recherche et refléter toute la diversité des activités de ce type qui y sont menées. Pour le Conseil, la révision de ces encadrements représente également une occasion d'apporter une réponse affirmée aux enjeux toujours présents de reconnaissance et de valorisation de la recherche collégiale. Par ailleurs, le Conseil fait état des principaux programmes du gouvernement canadien qui visent à soutenir les infrastructures de recherche des collèges de même qu'à appuyer l'innovation.

Au **palier institutionnel**, les collèges intègrent de plus en plus la recherche dans leurs plans stratégiques, montrant ainsi une volonté de se développer ou de se structurer en la matière, et ce, sous différents aspects : gouvernance de la recherche, formation des étudiantes et des étudiants en recherche, engagement des membres du personnel dans les activités et les projets de recherche, retombées de la recherche pédagogique sur l'enseignement, etc. Bien que la situation varie selon les collèges et leur statut, la fonction de recherche apparaît comme essentielle et incontournable dans le développement des cégeps et elle fait aussi partie des préoccupations et des orientations de collèges privés subventionnés et d'écoles gouvernementales. La place de choix qu'occupe la recherche dans les plans stratégiques des collèges révèle également une volonté d'affirmer leur statut d'établissements d'enseignement supérieur. Des politiques institutionnelles de recherche sont adoptées par une large majorité d'entre eux, certaines établissant un lien entre la recherche et la formation. En outre, l'organisation de la recherche par l'adoption d'autres politiques et la mise en place de comités liés à la recherche dans les collèges sont conditionnées, dans une certaine mesure, par les exigences des organismes subventionnaires. De plus, un nombre croissant de collèges établissent des structures de soutien, communément nommées « bureaux de la recherche », qui sont présentes dans plus de la moitié des cégeps et relèvent de la direction des études dans la majorité des cas. Le Conseil note que les collèges sont engagés sur la voie de la structuration de la recherche, bien que de façon variable selon les milieux, et que la situation a évolué rapidement ces dernières années. Il estime que ce mouvement doit s'accompagner, dans chaque collège, d'un soutien à l'implantation d'une structure de gouvernance de la recherche pérenne prenant une forme adaptée à la réalité du milieu.

Par ailleurs, le Conseil souligne la tradition du travail en réseau, présente au collégial grâce à divers **organismes du réseau collégial** tels que la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), l'Association pour la recherche au collégial (ARC), le Réseau des CCTT – Synchronex, l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et le Centre de documentation collégiale (CDC).

Ces organismes offrent des lieux de concertation fédératifs et associatifs ainsi que de partage d'expertise facilitant la collaboration et la mutualisation des ressources entre les collèges. De plus, la recherche au collégial est au centre du mandat de deux comités paritaires du MES. Ces comités permettent aux représentantes et aux représentants ministériels et collégiaux de s'informer mutuellement des travaux en cours, de l'état d'avancement des dossiers communs ou des impacts de décisions gouvernementales dans leurs milieux et de discuter de la définition des annexes des régimes budgétaires et financiers relatives au soutien à la recherche. Cette collaboration au sein du réseau collégial est essentielle pour maximiser l'impact de la recherche et assurer un partage des meilleures pratiques. Le Conseil invite la communauté collégiale à exploiter pleinement ces lieux de réseautage afin que l'expertise en matière de recherche développée dans les divers milieux puisse être mise à profit plus largement. Il salue également la tendance de ces organismes à travailler en synergie pour un partage d'expertise et les encourage à poursuivre leurs actions en ce sens. Il invite finalement la ministre de l'Enseignement supérieur à soutenir et à valoriser ces initiatives du réseau collégial ayant pour objectif d'assurer une mise en commun des ressources et de l'expertise en recherche.

Enfin, le Conseil estime que des efforts demeurent à poursuivre afin d'étudier de façon plus étendue les activités de recherche des collèges et ainsi de lever le voile sur l'ensemble de la recherche au collégial, au bénéfice de sa pleine reconnaissance et de façon à appuyer la prise de décision à cet égard. Il réitère donc une recommandation qu'il avait émise en 2023 à ce sujet.

En s'appuyant sur ses constats, le Conseil formule cinq recommandations pour soutenir l'implantation d'une structure de gouvernance et d'organisation de la recherche efficace et pérenne, adaptée à la réalité de chaque collège, et encourager la mutualisation des ressources et des bonnes pratiques au sein du réseau collégial.

2

La structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation au collégial

Le Conseil encourage les collèges ainsi que les actrices et les acteurs de l'écosystème de la recherche collégiale à établir des mécanismes de liaison structurés entre les activités de recherche et la formation, que ce soit dans chaque établissement ou dans l'ensemble du réseau collégial.

Orientation 2 : Tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte

Le Conseil soutient d'emblée que l'une des conditions à mettre en œuvre pour établir des liens entre la recherche et la formation consiste à poursuivre les efforts d'information et de communication déployés dans les collèges pour faire connaître les activités de recherche y ayant cours. Il constate la variété des initiatives prises par les collèges en ce sens, par exemple l'organisation de journées de la recherche, et il les encourage à maintenir de tels événements de même qu'à intensifier les activités de communication sur le sujet.

Le Conseil dresse aussi des constats sur la **participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT**. Il observe d'abord que cette participation augmente depuis 2010¹. Elle demeure toutefois peu élevée, se chiffrant en moyenne à 5 enseignantes et enseignants ainsi qu'à 9 étudiantes et étudiants par CCTT en 2022-2023. Des variations sont également constatées selon le domaine d'activité des CCTT. En moyenne, la participation enseignante et étudiante est plus grande dans les CCTT en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) que dans les CCTT en innovation technologique (CCTT-IT), bien que les nombres absolus soient plus élevés dans ces derniers. Le statut des CCTT semble aussi exercer une certaine influence sur la participation enseignante et étudiante. En effet, les nombres moyens d'enseignantes et d'enseignants de même que d'étudiantes et d'étudiants sont plus élevés dans les CCTT intégrés aux collèges que dans ceux dont la gestion est confiée à un organisme à but non lucratif. Le Conseil estime cependant que ces constats méritent d'être nuancés, car plusieurs facteurs

1 Cette augmentation doit être interprétée avec prudence en raison de la variation du nombre de CCTT au cours de la période de référence, qui est passé de 46 en 2010-2011 à 49 en 2014-2015 puis à 59 en 2018-2019.

autres que le statut du CCTT peuvent contribuer au rapprochement entre celui-ci et les personnes engagées dans la formation. Il encourage à poursuivre les efforts visant à susciter une plus grande participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT.

En outre, par un exercice d'association, le Conseil met de l'avant les nombreux **liens possibles entre les secteurs d'activité des 59 CCTT et les programmes d'études** offerts dans leur collège d'attache. Il constate en effet que le secteur d'activité de chaque CCTT pourrait être jumelé avec au moins un programme d'études du collège, qu'il soit préuniversitaire ou technique, et que les programmes concernés sont le plus souvent liés aux domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), des sciences humaines et sociales ainsi que de l'administration. Il propose d'exploiter pleinement la richesse des CCTT pour la formation étudiante en recherche, que ce soit en offrant la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de prendre part à la recherche qui y est effectuée, selon leur programme d'études, ou en invitant le personnel de recherche de ces centres à participer aux activités d'apprentissage des programmes d'études. Le Conseil invite les collèges à se livrer à un exercice similaire d'association dans leur milieu afin d'examiner systématiquement les possibilités de maillage entre les activités de leurs CCTT et leurs programmes d'études, et de rendre visibles ces occasions. Cette démarche gagnerait aussi à inclure les autres unités de recherche en place dans les collèges pour exploiter pleinement le potentiel de recherche de ceux-ci au bénéfice de la formation des étudiantes et des étudiants. Cet exercice, qui témoigne du potentiel de maillage entre les activités de recherche des CCTT et les programmes d'études, ouvre également la voie à une réflexion sur la possibilité d'un décloisonnement de la relation CCTT-collège. Étant donné que tous les établissements du réseau collégial ne sont pas dotés d'un CCTT, cette avenue permettrait d'élargir les occasions de recherche pour les étudiantes et les étudiants, les membres du personnel enseignant ainsi que les chercheuses et les chercheurs de sorte qu'ils puissent intervenir dans d'autres centres que celui ou ceux de leur collège d'appartenance. Le Conseil suggère le développement d'une plateforme commune consacrée à la promotion de ces possibilités pour les étudiantes et les étudiants.

Les **mécanismes d'élaboration et de révision des programmes d'études**, au Ministère ou dans l'établissement, sont aussi appelés à jouer un rôle structurant dans l'arrimage entre la recherche et la formation. Le Conseil propose de mettre en place des dispositifs pour intégrer les résultats de la recherche collégiale dans la révision des programmes d'études, afin que les étudiantes et les étudiants bénéficient des dernières avancées scientifiques et technologiques dans leur domaine de formation. Ainsi, la richesse de la recherche effectuée dans les collèges devrait être réinvestie pour l'adaptation des programmes d'études, le cas échéant, dans le cadre du processus de révision et d'actualisation de ces programmes qui est mis en œuvre dans les établissements. De plus, les processus d'élaboration et de révision des programmes d'études gagneraient à convier les actrices

et les acteurs de la recherche collégiale, venant des CCTT ou d'autres unités de recherche, pour mettre à profit leur expérience d'accompagnement d'étudiantes et d'étudiants en recherche de même que leur connaissance des besoins du marché du travail par rapport aux avancées scientifiques et technologiques. Le Conseil constate que les liens avec les actrices et les acteurs de la recherche collégiale ne sont pas systématiques dans le cadre des mécanismes institutionnel et ministériel d'élaboration et de révision des programmes d'études.

Aux yeux du Conseil, la **diffusion** et le **transfert de la recherche collégiale** sont des éléments cruciaux pour améliorer l'articulation entre la recherche et la formation. Il constate d'abord que la diffusion de la recherche collégiale constitue un enjeu persistant et que des leviers demeurent à trouver pour mieux faire connaître l'ensemble de ses résultats, de sorte que les connaissances générées puissent être largement partagées puis utilisées pour enrichir la formation. Il invite à miser sur le rôle des organismes du réseau collégial pour assurer une diffusion élargie des résultats de la recherche qui est y effectuée, et cela, dans tous les domaines. De plus, certains organismes de ce réseau adoptent des initiatives porteuses en matière de transfert des résultats de la recherche collégiale et de telles initiatives devraient être soutenues de façon pérenne dans l'optique de l'instauration, à l'échelle du réseau, d'un modèle de transfert des connaissances susceptibles d'appuyer, entre autres, les pratiques pédagogiques, la qualité de la formation et la réussite étudiante. Ainsi, le Conseil invite à soutenir le développement d'un véritable écosystème de diffusion et de transfert de la recherche collégiale en mettant à profit la mission des organismes du réseau collégial. Il estime également que le soutien à ce transfert aurait avantage à être mieux intégré au cycle du projet de recherche, voire à être financé de façon systématique à même ce projet plutôt que par un programme distinct.

Enfin, le Conseil considère que la concrétisation de cette volonté de transfert des résultats de la recherche collégiale passe aussi par une **synergie chez les actrices et les acteurs de la recherche et de la formation**. Il propose de renforcer la collaboration notamment entre les chercheuses et les chercheurs, les conseillères et les conseillers pédagogiques, dont ceux affectés au soutien à la recherche, les membres du personnel enseignant et de direction ainsi que, le cas échéant, le bureau de la recherche. Aux yeux du Conseil, cette collaboration permet de créer un environnement dynamique où la recherche et la formation se nourrissent mutuellement. Le Conseil tient également à souligner le rôle pivot des conseillères et des conseillers pédagogiques en ce qui a trait à la médiation entre la recherche et l'activité éducative. Enfin, il invite chaque collège à aborder cette question en réunissant les actrices et les acteurs concernés par la recherche et la formation de façon à déterminer le modèle qui correspond à sa réalité, tout en portant attention au développement des compétences des personnes qui se trouvent au cœur des activités de transfert.

Sur la base de ses constats, le Conseil formule quatre recommandations associées à son orientation visant à tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte.

3

L'initiation à la recherche et le développement d'une culture scientifique chez la population étudiante

Pour le Conseil, les collèges sont des lieux reconnus d'initiation à la recherche et de développement d'une culture scientifique. Tout en contribuant à la formation de citoyennes et de citoyens éclairés et responsables, cette initiation à la recherche permet le développement d'habiletés et de méthodes appliquées à des disciplines ou à des domaines d'études et peut susciter, chez certaines étudiantes et certains étudiants, un intérêt pour la poursuite d'une formation en recherche et une carrière scientifique. Elle peut donc également agir comme levier pour la formation de la relève scientifique au Québec.

L'apport de l'enseignement collégial à l'initiation à la recherche et à l'approfondissement de la culture scientifique est examiné dans l'avis selon deux angles : 1) les éléments de formation liés à la recherche dans les programmes d'études et à travers le continuum de formation du secondaire à l'université ainsi que 2) les occasions d'enrichissement de la formation et de l'expérience étudiante par des activités optionnelles permettant d'acquérir une expérience en recherche ou d'approfondir le développement de compétences associées. Le Conseil formule une orientation pour chaque volet.

Orientation 3 : Promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études collégiales dans le souci d'un continuum de formation

Pour le Conseil, toutes les étudiantes et tous les étudiants du collégial devraient avoir la possibilité de s'initier à la recherche sans égard au programme d'études auquel ils sont inscrits et qu'ils envisagent ou non de s'investir en recherche dans la suite de leurs parcours scolaire et professionnel. Ainsi, les programmes d'études constituent une voie à privilégier lorsqu'il s'agit de rejoindre l'ensemble de la population étudiante dans cet objectif d'initiation à la recherche au collégial et de développement d'une culture scientifique.

Par son examen des **programmes d'études**, le Conseil a constaté qu'une initiation à la recherche a lieu dans le parcours d'une proportion significative de la population étudiante, à des degrés variables selon les programmes d'études. Les objectifs d'initiation à la recherche apparaissent toutefois méconnus de la part de la communauté collégiale, particulièrement des étudiantes et des étudiants. C'est pourquoi le Conseil invite à mettre en valeur et à rendre visibles ces éléments de formation qui se trouvent déjà dans les programmes d'études.

Le Conseil constate d'abord leur présence dans les éléments communs de la formation collégiale, par exemple à travers les compétences communes ainsi que la formation générale, qui, sans faire nommément une place à l'initiation à la recherche, peuvent infuser une préoccupation relative à celle-ci de manière transversale dans les programmes d'études. Pour ce qui est de la formation spécifique, il observe qu'une majorité de programmes préuniversitaires et environ une trentaine de programmes techniques énoncent explicitement au moins une compétence liée à la recherche, bien qu'elle n'ait pas toujours le même niveau taxonomique. Par exemple, elle peut viser l'initiation aux méthodes de travail jusqu'à la réalisation d'un projet de recherche entier ou une recherche d'information documentaire jusqu'à une démarche de recherche appliquée en optimisation des procédés. De plus, certains domaines d'études sont davantage concernés par cette initiation à la recherche, par exemple les techniques liées au domaine du génie, alors que d'autres le sont moins, comme les programmes du domaine des arts. Le Conseil retient que l'initiation à la recherche au collégial peut susciter un intérêt pour des parcours d'études conduisant à des carrières scientifiques et que, plus largement, elle ouvre aussi la voie à l'acquisition de compétences utiles de façon transversale, dans la perspective de la formation de citoyennes et de citoyens éclairés aptes à participer à la résolution de problèmes complexes. Il rappelle que l'évolution des contextes sociétaux sollicite « des ensembles de compétences pour faire face à l'ambiguïté et à l'incertitude du futur et pour résoudre collectivement des problèmes mondiaux » (CSE, 2022, p. 42). Cette initiation à la recherche et le développement d'une culture scientifique au collégial apparaissent donc essentiels pour la formation de citoyennes et de citoyens aptes à trouver des solutions scientifiques et d'avant-garde aux enjeux sociétaux contemporains et ainsi à devenir des vecteurs de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil invite également le personnel enseignant, les comités de programme ainsi que le personnel associé à l'élaboration et à la révision des programmes d'études dans les établissements à être attentifs aux **contextes et aux situations d'apprentissage** se prêtant au développement de compétences liées à la recherche dans les programmes de même qu'à promouvoir une formation par la recherche et un apprentissage fondé sur l'investigation dans toutes les disciplines, lorsque cela s'applique. Il constate que certaines compétences des programmes d'études collégiales sont assorties d'un contexte

de réalisation permettant l'apprentissage par la recherche ou par l'investigation, particulièrement à la formation technique. L'adaptation des programmes d'études officiels réalisée par les établissements peut agir comme moteur pour favoriser un pas de plus en matière d'initiation à la recherche dans la formation en déployant de tels contextes et situations d'apprentissage. Par exemple, les activités pédagogiques qui placent les étudiantes et les étudiants dans une situation d'apprentissage actif, par la résolution de problèmes ou l'investigation, ou une situation se rapprochant de l'activité de recherche sont propices au développement de telles habiletés (Elken et Wollscheid, 2016; Lavoie, 2021).

Par ailleurs, le Conseil met en lumière des initiatives prises par certains collèges pour bonifier la formation en y ajoutant une composante liée à la recherche. Ces **parcours ou options de type « recherche-études »** constituent une voie prometteuse pour l'initiation à la recherche au collégial ainsi que, dans certains cas, l'offre d'une expérience de recherche donnant droit à des crédits. Ces initiatives permettent aux étudiantes et aux étudiants d'approfondir leurs compétences en recherche par des situations d'apprentissage en contexte de pratique de la recherche et à l'intérieur d'un cadre structuré. La plupart des initiatives sont réalisées de concert avec les CCTT, alors que d'autres sont menées en collaboration avec des chercheuses et des chercheurs autonomes des collèges ou avec le milieu universitaire. Le Conseil note que cette préoccupation d'offrir une immersion ou une expérience dans le cadre d'un cheminement en recherche au cours des études collégiales prend forme dans un nombre croissant de collèges.

Enfin, le Conseil observe une cohérence d'ensemble dans le **continuum de formation à la recherche allant du secondaire aux cycles supérieurs universitaires**, notamment en ce qui concerne les compétences transversales ou communes, ce qui en fait un fil conducteur pertinent à exploiter en lien avec le développement de la culture scientifique et des compétences liées à la recherche. À ses yeux, les finalités de la formation à la recherche dans ce continuum peuvent se résumer comme suit : sensibiliser à la recherche et au développement de la culture scientifique au secondaire, initier à la recherche et poursuivre le développement de la culture scientifique au collégial, poursuivre l'initiation à la recherche au baccalauréat et former à la recherche aux cycles supérieurs universitaires. Malgré la cohérence d'ensemble observée, certains recoupements peuvent être anticipés entre les finalités du secondaire et celles du collégial en matière de développement de la culture scientifique ainsi qu'entre le collégial et le premier cycle universitaire en ce qui a trait à l'initiation à la recherche. Ces possibilités de recoupement nécessitent la poursuite du travail de concertation entre ces ordres d'enseignement pour assurer une progression optimale du développement des compétences liées à la recherche. Le Conseil rappelle aussi l'importance de valoriser les activités de formation à la

recherche, et cela, dans tous les domaines et secteurs disciplinaires de la formation, en cohérence avec une conception élargie de la recherche qui ne se limite pas aux domaines des sciences naturelles et des technologies.

En se basant sur ses constats, le Conseil formule trois recommandations associées à son orientation visant à promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études collégiales dans le souci d'un continuum de formation.

Orientation 4 : Bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et soutenir la participation étudiante à la recherche

Les étudiantes et les étudiants qui désirent approfondir leur maîtrise de compétences liées à la recherche et acquérir de l'expérience dans ce domaine ont aussi la possibilité de s'engager dans des activités optionnelles. Ces expériences peuvent prendre la forme, par exemple, d'une participation à des projets de recherche structurés dans les CCTT ou d'autres unités de recherche ou à des projets de recherche menés de façon autonome par le personnel enseignant ou encore d'une participation à des ateliers ou à des concours scientifiques. Par cette orientation, le Conseil dégage des avenues pour mieux soutenir la participation étudiante à la recherche au collégial et accroître le nombre d'occasions d'y prendre part.

Le Conseil a constaté lors de ses consultations que les activités de recherche demeurent encore méconnues au sein de la communauté collégiale, et cela, de façon marquée chez la population étudiante. Il a observé un besoin d'accroître l'**information** sur la recherche et sa **promotion** dans les collèges auprès de cette population, afin de l'informer des activités de recherche et de leurs résultats ainsi que des occasions de s'y engager.

La participation étudiante à la recherche demeure aussi un phénomène somme toute marginal, bien que l'absence de données systémiques complètes ne permette pas d'en prendre la pleine mesure. Alors que le MES consigne, par son processus de reddition de comptes annuel, la participation étudiante aux activités de recherche des CCTT, aucune donnée systémique sur l'engagement étudiant dans les autres unités de recherche ou encore auprès d'enseignantes-chercheuses ou d'enseignants-chercheurs n'a été recensée à ce jour. Le Conseil estime néanmoins qu'un bassin d'étudiantes et d'étudiants du collégial sont directement engagés dans des activités de recherche des établissements.

En outre, l'avis du Conseil offre une **perspective étudiante** relative aux principaux avantages et défis d'un engagement en recherche. Selon les étudiantes et les étudiants rencontrés, plusieurs bénéfices sont perçus, par exemple sur le plan des compétences acquises et des retombées sur

l'orientation scolaire et professionnelle de même que sur la réussite. Quant aux défis rapportés, ils sont de divers ordres : la charge de travail, la conciliation de l'expérience en recherche et de la quantité de travail demandée par les programmes d'études, la nature des tâches de recherche leur étant confiées, qui devrait atteindre un niveau de complexité diversifié, la reconnaissance de l'engagement en recherche, le soutien et l'encadrement, etc. Ils se montrent aussi sensibles aux enjeux d'accès aux expériences de recherche, qui, à leurs yeux, devraient être possibles pour des personnes aux profils scolaires variés plutôt que réservées aux étudiantes et aux étudiants les plus performants.

Le Conseil fait également état des **financements disponibles pour soutenir l'engagement étudiant en recherche** au collégial. Certains s'adressent directement aux étudiantes et aux étudiants, tandis que d'autres, destinés au personnel de recherche des collèges, obligent ou encouragent indirectement la participation étudiante. Il constate que plusieurs mesures et incitatifs financiers sont mis en place par les organismes subventionnaires et les deux principaux ministères concernés pour encourager la population étudiante à participer aux activités de recherche dans les collèges et contribuer à la formation d'une relève dans ce domaine. Par exemple, le FRQ offre trois programmes de bourses d'initiation à la recherche aux étudiantes et aux étudiants du collégial dans ses trois secteurs de recherche. Le programme Mitacs, financé à la fois par le gouvernement du Canada et des fonds privés, permet d'attribuer des bourses grâce auxquelles les étudiantes et les étudiants peuvent effectuer un stage en recherche. Toutefois, ce programme fédéral est peu adapté à la réalité des études collégiales au Québec et les possibilités pour les étudiantes et les étudiants s'en trouvent, dans les faits, limitées. Pour sa part, le MES encourage la participation étudiante aux projets de recherche financés par le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) et le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), destinés au personnel des collèges et de leurs CCTT, en exigeant la participation d'au moins une étudiante ou un étudiant à ces projets et en offrant un financement spécifique. Enfin, le programme NovaScience du MEIE vise à soutenir la relève en recherche et la promotion de la culture scientifique en appuyant financièrement les initiatives des établissements en ce sens. Le Conseil estime que les incitatifs financiers gagneraient à être rehaussés pour accroître et mieux soutenir la participation étudiante à la recherche dans les collèges.

Par ailleurs, le Conseil met en lumière trois **initiatives** émanant d'organismes ou de groupes d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs universitaires et visant l'engagement étudiant en recherche, la reconnaissance de cet engagement de même que le développement de compétences liées à la recherche chez la population étudiante collégiale. Le projet *L'expérience qui fait la différence* est mené par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec en collaboration avec l'ARC. Le projet InitiaSciences, une initiative d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat

dans les universités québécoises, prend la forme d'une structure de mentorat en matière de recherche scientifique auprès de jeunes de la troisième à la cinquième année du secondaire et du collégial. Enfin, l'ARC organise le concours des Prix étudiants, incluant les mentions Relève étoile offertes avec le soutien du FRQ.

Pour conclure la section portant sur cette orientation, le Conseil dégage des **conditions visant à stimuler la participation étudiante** à la recherche. Il met en lumière des facteurs à considérer pour optimiser cette participation dans une visée de réussite éducative, notamment les suivants : tendre vers une expérience en recherche dans le projet d'études pour une meilleure conciliation ; offrir une reconnaissance des expériences étudiantes en recherche ; accroître le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants ; soutenir la capacité de supervision de la part du personnel des collèges ; déployer des structures d'aide aux étudiantes et aux étudiants engagés en recherche et susciter le partage d'expérience entre ceux qui sont actifs dans ce domaine dans le réseau collégial ; poursuivre les collaborations entre les collèges et les universités pour accroître le nombre d'occasions de recherche et les diversifier.

Le Conseil formule cinq recommandations associées à son orientation visant à bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et à soutenir la participation étudiante à la recherche.

4

Le potentiel de recherche des collèges

Pour le Conseil, le Québec doit mettre à l'œuvre toutes ses ressources qualifiées pour jouer un rôle significatif en recherche et ne peut laisser dormir des composantes de son potentiel dans ce domaine, ce qui inclut l'expertise en recherche des collèges. Le personnel engagé en recherche au collégial représente une réalité plurielle et les personnes qui s'y consacrent font principalement partie des membres du personnel enseignant et professionnel.

Par son examen de l'articulation entre la recherche et la formation au collégial, le Conseil s'est intéressé en particulier aux enjeux liés à la pratique de la recherche par le personnel enseignant des collèges, car ce dernier se trouve au premier plan pour la formation étudiante et, le cas échéant, en bonne posture pour réinvestir ses activités de recherche dans son enseignement. Le Conseil soutient qu'il est important d'appuyer la mise en place de conditions optimales pour la pratique de la recherche chez les enseignantes et les enseignants qui désirent s'y engager afin d'exploiter pleinement le potentiel de recherche présent dans les collèges et d'assurer leur entière participation à la communauté scientifique du Québec, mais également au bénéfice de la formation des étudiantes et des étudiants. Pour le Conseil, une plus grande pratique de la recherche par le personnel enseignant des collèges est susceptible d'accroître les connaissances dans les domaines liés aux programmes d'études et à la pédagogie ainsi que d'entraîner des retombées autant sur les programmes d'études que sur l'enseignement et l'apprentissage.

Le Conseil énonce une orientation en vue de soutenir cette articulation entre la recherche et la formation en s'attardant aux freins à lever pour la pratique de la recherche par le personnel enseignant des collèges.

Orientation 5 : Optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges

Le Conseil reconnaît que les membres du personnel enseignant des collèges sont hautement scolarisés, que plusieurs détiennent une formation disciplinaire de l'un des cycles supérieurs universitaires les ayant directement préparés à la recherche et, en conséquence, qu'ils constituent des partenaires

majeurs dans le développement des connaissances, et ce, dans différents domaines (CSE, 2000; 2006). En effet, en septembre 2024, les personnes titulaires d'un doctorat représentaient 10,1 % du corps enseignant, tandis que les titulaires d'une maîtrise comptaient pour 39,7 %². Le Conseil note toutefois que tous les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat ne montrent pas nécessairement un intérêt pour la recherche et que des personnes détentrices d'un baccalauréat peuvent s'y intéresser et être actives dans ce domaine. Il observe aussi que de nombreux membres du personnel enseignant et professionnel des collèges poursuivent des études aux cycles supérieurs universitaires, en éducation notamment, en même temps que leur parcours professionnel.

Le Conseil réaffirme d'emblée sa position pour un engagement volontaire en recherche de la part du personnel enseignant des collèges. Il estime que des conditions de pratique optimales doivent être mises en place pour soutenir adéquatement les enseignantes et les enseignants actifs dans ce domaine de même que pour faire en sorte que les autres membres du personnel enseignant intéressés par ce champ d'activité décident de s'y investir.

Plusieurs facteurs limitent la pratique de la recherche par le personnel enseignant, par exemple l'organisation du travail, les dispositions des conventions collectives, les critères d'admissibilité à certains programmes de subvention et l'accès aux ressources documentaires requises. À la lumière des points de vue recueillis, le Conseil constate que ces enjeux sont récurrents et n'ont connu que peu d'avancées significatives au cours des deux dernières décennies.

Le Conseil reconnaît également que la participation à la recherche fait partie du perfectionnement pour le personnel enseignant, tout comme l'appropriation de ses résultats concernant l'enseignement et l'apprentissage en vue de leur réinvestissement dans la pratique enseignante (CSE, 1997, 2000). Il soutient que les activités de recherche au collégial, qu'elles soient liées à la pédagogie ou à d'autres disciplines, devraient être reconnues comme des activités de développement professionnel ou de perfectionnement.

L'enjeu de la **place à accorder à la recherche dans la tâche enseignante** fait l'objet de discussions depuis plusieurs décennies. La recherche n'est pas inscrite dans les éléments de la tâche communs à tous les membres du personnel enseignant des collèges. Il s'agit donc d'une activité à laquelle peut se livrer une enseignante ou un enseignant sur une base volontaire et qui n'est pas comptabilisée

2 Les données utilisées proviennent du MES et sont extraites du système S3IGRH, qui ne concerne que les collèges publics, c'est-à-dire les cégeps. Ces données ministérielles sont utilisées à des fins de gestion, notamment pour classer le personnel selon les échelles de rémunération.

pour l'ancienneté. Le fait que les activités de recherche ne soient pas intégrées officiellement à la tâche enseignante pose des défis pour la libération des enseignantes et des enseignants qui souhaitent se livrer à ces activités ainsi que pour le financement de cette libération. Le Conseil note que la situation progresse au fil des négociations des conventions collectives du personnel enseignant des collèges et il observe une volonté des actrices et des acteurs concernés d'approfondir les réflexions sur les enjeux en présence en vue de définir des voies porteuses pour l'avenir. Il souligne par ailleurs une avancée significative du côté de la nouvelle convention collective 2023-2028 du personnel professionnel pour la reconnaissance de postes de professionnelles et de professionnels en recherche dans les cégeps.

De plus, les **nouveaux membres du personnel enseignant** ne possédant pas une tâche complète font face à des défis spécifiques pour la pratique de la recherche en milieu collégial. En vertu des conventions collectives, la pratique de la recherche n'est pas comptabilisée pour le calcul de l'ancienneté, à l'exception de cas où des ententes syndicales locales sont établies. En conséquence, les enseignantes et les enseignants nouvellement embauchés sont portés à miser sur leur progression en emploi en privilégiant les charges d'enseignement plutôt qu'à s'investir en recherche. En outre, pour bénéficier d'une libération de sa tâche pour la pratique de la recherche, l'enseignante ou l'enseignant doit au préalable détenir une telle tâche. Un potentiel de recherche est souvent bien présent chez une enseignante ou un enseignant dans les 10 premières années de sa carrière. Toutefois, c'est souvent durant cette période que la tâche d'enseignement n'est pas complète. L'enjeu de l'accès à des allocations pour la participation à la recherche des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants à statut précaire venant d'être embauchés demeure crucial selon le Conseil. Il convie les actrices et les acteurs concernés à chercher des solutions pérennes permettant de dénouer cette impasse afin de permettre à ces membres du personnel enseignant de s'intégrer pleinement à la culture de recherche des collèges.

Par ailleurs, le modèle d'organisation du travail des collèges, n'ayant pas été pensé pour qu'une part de la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant soit consacrée à la recherche, entraîne un mode de **financement pour la pratique de la recherche** qui pose des défis. Ainsi, le financement des projets de recherche au collégial doit être accompagné d'un financement de la rémunération de l'enseignante ou de l'enseignant pour la période au cours de laquelle elle ou il se consacre à ces projets. Certains programmes de subvention de la recherche collégiale destinés aux enseignantes et aux enseignants couvrent ces frais. Toutefois, ils exigent dans certains cas une tâche d'enseignement complète, alors que d'autres n'offrent pas ce financement. Pour le Conseil, le financement de la participation du personnel enseignant à la recherche demeure un enjeu important en vue de permettre aux collèges de soutenir efficacement les membres de leur personnel actifs dans ce domaine. Diverses formules ont été explorées à ce jour. Le Conseil en appelle à la mise en place

d'une structure de financement pérenne de la recherche afin que les collèges puissent appuyer adéquatement les membres de leur personnel qui y sont engagés, tout en considérant les défis particuliers des nouveaux membres du personnel enseignant.

De plus, le Conseil fait état des principaux **programmes de financement offerts aux chercheuses et aux chercheurs de collèges** par les ministères provinciaux concernés et des organismes subventionnaires. Par exemple, le MES offre quatre programmes de financement destinés à soutenir exclusivement la recherche au collégial, soit le PAREA, le PART, le Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial (PADRRRC) et le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP). La Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial vise aussi à soutenir un premier projet de recherche. En outre, le FRQ offre des programmes de subvention dans trois grands secteurs, soit Société et culture, Santé ainsi que Nature et technologies. Le Conseil observe toutefois qu'une compréhension éclairée des différents programmes peut s'avérer complexe pour les chercheuses et les chercheurs des collèges. Il note que certains programmes ont fait l'objet d'un moratoire ou que leur ouverture annuelle a été reportée, ce qui place les collèges dans une situation d'imprévisibilité à l'égard des financements disponibles pour soutenir les projets de recherche. Étant donné que l'instabilité des programmes de financement de la recherche collégiale peut aussi affecter négativement la volonté du personnel enseignant de s'y engager, le Conseil en appelle à la pérennité et à la prévisibilité des programmes de soutien à la recherche collégiale du MES et des organismes subventionnaires ainsi qu'à leur bonification afin d'exploiter le plein potentiel de recherche des collèges et de poursuivre l'essor de la recherche collégiale.

Enfin, le Conseil insiste, dans son avis, sur la nécessité de garantir un **accès élargi à la littérature scientifique** chez les membres du personnel des collèges engagés en recherche pour garantir une information de pointe concernant les avancées dans leur domaine et leur permettre de mener des recherches de qualité. Cet enjeu persistant oblige ces personnes à trouver des solutions de rechange et le Conseil estime que ces dernières ne sont pas viables à long terme. L'essor du libre accès constitue une avenue prometteuse pour élargir l'accès à la littérature scientifique dans les collèges, mais demeure insuffisant pour répondre aux besoins. Selon les points de vue recueillis par le Conseil, un consensus se dégage en faveur d'une mutualisation des ressources qui pourrait accroître cet accès à la littérature scientifique dans les collèges et réduire les coûts de fonctionnement. Le Conseil estime qu'un soutien au milieu collégial est requis pour trouver des solutions optimales visant un accès complet à la littérature scientifique dans les collèges et il invite à considérer la contribution en ce sens que pourraient apporter les organismes fédérateurs du réseau collégial.

Le Conseil formule cinq recommandations relatives à son orientation visant à optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges, dans la perspective de l'articulation entre la recherche et la formation.

CONCLUSION

Dans son avis, le Conseil propose une approche englobante qui aborde différentes dimensions à plusieurs niveaux de responsabilité et d'intervention qui, mises ensemble, sont susceptibles d'optimiser l'articulation entre la recherche et la formation au collégial. En combinant les diverses avenues suggérées, les actrices et les acteurs de l'écosystème de l'enseignement et de la recherche au collégial pourront enrichir l'expérience étudiante, renforcer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que contribuer à l'essor de la recherche au sein de la communauté collégiale, tout en stimulant la participation d'une relève en recherche au développement de la société québécoise. L'arrimage entre la recherche et la formation s'avère aussi essentiel pour la formation de citoyennes et de citoyens aptes à trouver des solutions scientifiques et d'avant-garde pour répondre aux enjeux sociétaux contemporains et ainsi devenir des vecteurs de la recherche et de l'innovation de même que pour favoriser un environnement éducatif dynamique et en phase avec les avancées scientifiques et technologiques.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Orientation 1 :	Soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche au collégial
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
À la ministre de l'Enseignement supérieur	1. Proposer une modification aux principaux encadrements législatifs des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études conduisant au DEC, pour y inscrire de façon claire et complète leur mission de recherche.
	2. Définir une vision du développement de la recherche collégiale pour les éléments sous sa responsabilité et particulièrement en lien avec les visées éducatives, par exemple dans une politique y étant consacrée, un plan d'action ou le plan stratégique ministériel, y compris un plan pour la collecte de données et la production d'informations permettant de décrire la situation de la recherche collégiale de façon systémique pour soutenir la prise de décision.
	3. Prévoir un budget suffisant pour assurer l'implantation de structures de gouvernance et de soutien de la recherche efficaces et pérennes, et cela, dans tous les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes d'études conduisant au DEC.
Aux collèges	4. Voir à ce que les structures de gouvernance, de soutien et de développement de la recherche ainsi que leurs politiques institutionnelles en la matière prévoient des modalités pour assurer la synergie chez les actrices et les acteurs de la recherche et de la formation dans tous les domaines, par exemple le personnel de recherche des collèges et de leurs CCTT, les comités de programme, le personnel enseignant, les bureaux de la recherche, les conseillères et les conseillers pédagogiques à la recherche, les autres conseillères et conseillers pédagogiques ou les étudiantes et les étudiants engagés en recherche.
Aux collèges, aux organismes du réseau collégial et aux autres organismes concernés	5. Pérenniser les collaborations pour créer des lieux d'échange ainsi que favoriser le partage d'expertise et de bonnes pratiques chez l'ensemble des actrices et des acteurs de la recherche au collégial.

Orientation 2 : Tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte	
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux collèges	6. Convier les actrices et les acteurs de la recherche collégiale aux processus ministériel et institutionnel d'élaboration et de révision des programmes d'études, afin de mettre à profit leur expérience en matière d'accompagnement d'étudiantes et d'étudiants en recherche de même que leur connaissance des besoins du marché du travail en lien avec les avancées scientifiques et technologiques.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	7. Soutenir le réseau des collèges dans la mise en place d'un écosystème de diffusion et de transfert de la recherche collégiale, en mettant à profit la mission des organismes du réseau collégial, et intégrer le financement de ce transfert dans ses programmes d'aide à la recherche de façon à valoriser les résultats de celle-ci et à encourager les retombées sur la formation.
Aux collèges	8. Se livrer à un examen attentif des possibilités de maillage entre les activités de leurs unités de recherche et leurs programmes d'études ainsi que doter ces unités d'un mécanisme de planification des retombées sur la formation, par exemple en utilisant leur plan stratégique ou leur plan d'action, de façon à conduire une réflexion sur les répercussions de leurs activités sur la formation et de contribuer à l'instauration d'une culture de la recherche basée sur cette synergie entre la recherche et la formation.
Aux collèges et aux organismes du réseau collégial	9. Travailler en collaboration pour mettre en place une plateforme nationale consacrée aux occasions d'engagement étudiant en recherche, dans l'établissement d'attache ou d'autres collèges, à la diffusion de ces possibilités de même qu'à la promotion des expériences inspirantes en la matière auprès de l'ensemble de la communauté collégiale.

Orientation 3 : Promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études collégiales dans le souci d'un continuum de formation	
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
Aux collègues	10. Mettre à profit le cycle institutionnel d'évaluation des programmes d'études afin de déterminer et de mettre en valeur : – les compétences générales utiles en recherche, portées notamment par les compétences communes, la formation générale et les autres référentiels de compétences en application au collégial; – les éléments de compétence de la formation spécifique en lien avec la recherche; – les contextes de réalisation ainsi que les activités d'apprentissage favorables à l'initiation à la recherche, et cela, pour tous les domaines d'études.
Au personnel enseignant	11. Exploiter différentes stratégies pour initier à la recherche et favoriser le développement de la culture scientifique dans le cadre des activités d'apprentissage des différents programmes d'études, par exemple par des occasions d'apprentissage contextualisé et actif.
Aux associations fédératives du réseau collégial	12. Mettre en place un lieu de concertation et de suivi, en collaboration avec les associations fédératives de l'enseignement secondaire et universitaire, pour assurer une progression optimale du développement des compétences en recherche chez la population étudiante, dans la perspective d'un continuum de formation à la recherche.

Orientation 4 : Bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et soutenir la participation étudiante à la recherche	
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
Aux collègues et aux organismes du réseau collégial	13. Poursuivre leurs efforts visant à faire connaître et à reconnaître la recherche auprès de la communauté étudiante, à favoriser l'animation scientifique, à promouvoir les occasions d'engagement étudiant en recherche, à susciter le partage d'expériences et à offrir du soutien sur le plan de la méthodologie de recherche aux étudiantes et aux étudiants.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	14. Adopter un plan d'aide financière consacré à l'engagement étudiant en recherche au collégial, par exemple en bonifiant l'offre de bourses et en haussant la rémunération, ainsi que soutenir de façon conséquente la capacité de supervision de la part du personnel des collèges afin qu'il accompagne un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les activités de recherche.
Aux organismes subventionnaires	15. Voir à ce que les programmes de bourse destinés aux étudiantes et aux étudiants soient adaptés à leurs besoins de même qu'à la réalité des collèges québécois.
Aux organismes subventionnaires et aux collèges	16. Porter une attention particulière aux critères sur lesquels repose l'admission des étudiantes et des étudiants aux bourses de recherche, aux activités de recherche ainsi qu'aux parcours de type « recherche-études », de façon à favoriser un accès élargi qui ne repose pas uniquement sur le dossier scolaire.
Aux collèges et aux universités	17. Établir des maillages intercollèges et interordres, par exemple entre les chercheuses et les chercheurs des départements, des programmes d'études ou des CCTT des collèges et ceux des universités ainsi qu'entre les étudiantes et les étudiants de ces deux ordres d'enseignement, afin de bonifier les occasions de participation à la recherche pour la population étudiante collégiale et promouvoir les possibilités de recherche étudiante interordres par l'entremise de la plateforme à implanter.

Orientation 5 :	Optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
Au comité patronal de négociation des collèges et aux parties syndicales	18. Poursuivre les discussions afin d'assurer des avancées pour bonifier les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges, particulièrement les nouveaux membres de ce personnel qui ne disposent pas d'une tâche d'enseignement à temps complet.
À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux organismes subventionnaires	19. Assurer la pérennité et la prévisibilité des programmes de subvention de la recherche au collégial, les bonifier et en élargir l'éventail afin d'exploiter le plein potentiel de recherche des collèges et de poursuivre l'essor de la recherche collégiale.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	20. Soutenir financièrement les collèges et les organismes de soutien à la recherche au collégial pour la mise en commun des ressources destinées à l'accompagnement des chercheuses et des chercheurs des collèges en matière de recherche documentaire de même que pour favoriser un accès élargi à la littérature scientifique requise pour la pratique de la recherche à cet ordre d'enseignement.
Aux collèges	21. Poursuivre leurs efforts d'information sur les travaux de recherche ayant cours dans leurs établissements, de diffusion des résultats en découlant et de soutien au personnel enseignant engagé en recherche de façon à inciter toutes les personnes intéressées à investir ce champ d'activité.
	22. Intégrer la recherche dans les politiques institutionnelles de perfectionnement ou de développement professionnel afin de promouvoir le développement de compétences en matière de recherche pour le corps enseignant ainsi que d'autres catégories de personnel concernées par la recherche.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Conseil supérieur de l'éducation (2022). *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, Québec, Le Conseil, 174 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2006). *Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite : rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2004-2005*, Québec, Le Conseil, 109 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2000). *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*, Sainte-Foy, Le Conseil, 102 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1998). *Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles*, Sainte-Foy, Le Conseil, 106 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1997). *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*, Sainte-Foy, Le Conseil, 106 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Elken, Mari et Sabine Wollscheid (2016). *The Relationship Between Research and Education: Typologies and Indicators: A Literature Review*, Toyen (Oslo), Nordic Institute for Studies of Innovation, Research and Education, 65 p., réf. du 2 mai 2025.

Lavoie, Carole (2021). *La réussite au cégep : regards rétrospectifs et prospectifs*, Montréal, Fédération des cégeps, 151 p., réf. du 6 mai 2025.

50-0570-50

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec



   @csequebec
cse.gouv.qc.ca